



**Aquitaine
Limousin
Poitou-Charentes**

onisep

Académie de **Bordeaux**

AQUIL'INFO

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'ONISEP

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES - Académie de BORDEAUX

N°103 - Mars 2016

SOMMAIRE

ZOOM SUR...

Le nouveau site régional de l'Onisep 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Écoles d'ostéopathie : agréments renouvelés 2
- Aide à l'orientation pour les études de kiné 2
- Agrorientation 2
- Quoi de neuf diplôme ? 3

MÉTIERS / EMPLOI

- La nouvelle liste des métiers d'art 5

REPÈRES

- L'apprentissage au 31 décembre 2014 2
- Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen 3
- Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur de 2015 à 2024 4
- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité 2016 5
- Un tiers des étudiants a suivi un stage en 2013-2014 6

EUROPE / INTERNATIONAL

- Chiffres clés de la mobilité internationale 5

MIXITÉ / ÉGALITÉ

- Nouvelle rubrique Égalité Filles-garçons sur Onisep.fr 6

TICE

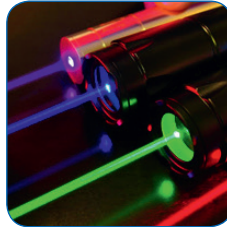
- Plateforme en ligne pour lutter contre l'illettrisme 7

ONISEP INFOS

- Publications nationales 3, 4, 6
- Publications régionales 7

CIJA

- Les formations et diplômes du secourisme 8



ZOOM SUR...

Le nouveau site régional de l'Onisep

Vous l'avez sans doute remarqué, le site régional de l'Onisep a changé. Cette nouvelle présentation plus ergonomique et plus attrayante visuellement, vous permet d'accéder à toutes les rubriques dès la page d'accueil et de voir en un coup d'œil leur contenu. Cette arborescence simplifiée vous permet d'accéder à l'information en 3 clics maximum.



La page d'accueil est organisée autour de 8 rubriques principales facilement identifiables :

- Carrousel des nouveautés/actus
- Publications de la région
- Agenda de l'orientation
- Se former dans ma région
- Équipes éducatives
- Handicap
- Mobilité internationale

Accéder au site : www.onisep.fr/bordeaux

PUBLICATIONS DE LA RÉGION

GUIDES D'ORIENTATION



- L'entrée en 6e, rentrée 2015
- Guide Après la 3e, rentrée 2016
- Guide Après la 3e Segpa, rentrée 2016
- Mieux se connaître en 3e SEGPA, rentrée 2016
- Guide Après le CAP, rentrée 2016
- Guide Après la 2de, rentrée 2016
- Guide Après le bac, rentrée 2016
- Guide Après Bac -2 -3, rentrée 2016

GUIDES INFORMATEURS



L'apprentissage

PUBLICATIONS THÉMATIQUES



Olympiades des métiers 2016



Les infos plus de l'après bac



Statistiques post-bac



Dispositifs pédagogiques en collèges et lycées



Que faire après les bacs généraux et technologiques



Lettre d'information Aquil'info

SE FORMER DANS MA RÉGION

FICHES DIPLÔMES RÉGIONALES



- Les CAP et CAPA
- Les Bac pro
- Les MC
- Les BP et BPA
- Les BTS et BTSA
- Les DUT
- Les licences professionnelles

FOCUS SUR UNE FILIÈRE



- Comment devenir Sapeur Pompier ?
- L'agriculture
- Apprendre la langue des signes française (LSF)
- Les diplômes du ministère des sports

CALENDRIER DES CONCOURS : SANTÉ, SOCIAL, PARAMÉDICAL



- Aide-soignant (IFAS)
- Ambulancier
- Audioprothésiste
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier (IFI)
- Orthophoniste
- Examen de niveau pour les non bacheliers
- Inscriptions dans les écoles du secteur social
- Les préparations aux concours d'entrée

Écoles d'ostéopathie : agréments renouvelés

Le Collège ostéopathique du Pays basque (COPB) situé à Biarritz est agréé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2016 pour dispenser une formation en ostéopathie.

L'établissement est autorisé à accueillir un nombre total, toutes promotions confondues, de 216 étudiants par année pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018, puis de 288 étudiants pour les années universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, dont 65 étudiants pouvant être accueillis en provenance des établissements ayant perdu leur agrément pour la seule année 2016-2017.

Décision n° 2016-03 du 3 mars 2016 - JO du 10 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032174151&dateTexte=&categorieLien=id>

L'Institut d'ostéopathie de Bordeaux (IOB) est agréé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2016 pour dispenser une formation en ostéopathie.

L'établissement est autorisé à accueillir un nombre total, toutes promotions confondues, de 125 étudiants au maximum par année de formation, dont 24 étudiants pouvant être accueillis en provenance des établissements ayant perdu leur agrément pour la seule l'année 2016-2017.

Décision n° 2016-06 du 3 mars 2016 - JO du 10 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032174175&dateTexte=&categorieLien=id>

REPÈRES

L'apprentissage au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les centres de formation d'apprentis accueillent 405 900 apprentis, soit une baisse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, la baisse des entrées en apprentissage est moins marquée en 2014 qu'en 2013. Dans l'enseignement secondaire, le CAP est le diplôme qui recense le plus d'élèves apprentis et dans le supérieur, il s'agit du BTS. L'âge moyen des apprentis continue d'augmenter ; il atteignait 19,4 ans fin 2014.



Note d'information n°4, février 2016

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

<http://www.education.gouv.fr/cid54794/l-ap-prentissage-au-31-decembre-2014.html>

Études de kiné : guide d'information pour les lycéens

La fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) publie un kit d'aide à l'orientation à l'intention des lycéens qui souhaitent s'orienter vers cette filière d'étude. Dans le contexte de la réforme des études de kiné, ce guide détaille les différentes voies d'accès aux Instituts de formation de masseur-kinésithérapeute (IFMK) : Paces, L1 Staps, L1 Sciences, concours PCB. Il aborde également les cas particuliers comme celui des sportifs de haut niveau qui souhaitent préparer le diplôme d'État, les étudiants déficients visuels (4 instituts leur sont dédiés) ainsi que les admissions dérogatoires. Enfin, vous retrouverez la liste des 43 IFMK et leurs spécificités : statut, type de sélection, nombre de places, frais de scolarité.



Ce guide est mis à jour chaque année, vous pouvez le consulter et/ou le télécharger sur cette page :

<http://www.fnek.fr/node/432>

AgrorIENTATION



Le site d'information de l'Apecita, AgrorIENTATION, dédié aux formations et aux métiers du secteur agricole s'offre une nouvelle présentation. C'est l'occasion de rappeler ce portail spécialisé sur les métiers et diplômes de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement recense aussi bien les formations initiales ou apprentissage ou encore en formation continue. Le moteur de recherche permet d'identifier la formation la plus adaptée soit par centres d'intérêt, par métier ou par zone géographique. Les formations recensées vont du niveau CAP agricole au niveau Bac + 5, qu'elles soient diplômantes ou qualifiantes.

Le portail propose également des actualités, un calendrier des manifestations ainsi que la possibilité de s'abonner à une newsletter.

Consulter le site :

www.agrororientation.com/

La lettre d'information de l'Onisep

Académie de Bordeaux

Tour de Sèze

3 terrasse Front du Médoc

BP 20016

33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :

Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :

Luc DIAZ

Chef de projet :

Caroline PEIGNIER

Rédaction : Tangi BOURLÈS,
Dominique LAGRIFFOUL, Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépot légal : 1^{er} trimestre 2016

ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

Quoi de neuf diplôme ?

REPÈRES

Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen

En 2015, 86 % des candidats obtiennent le diplôme national du brevet (DNB), soit 1 point de plus qu'à la session précédente. Les notes obtenues tout au long de l'année, comptant pour un peu plus de la moitié dans la note moyenne finale, sont cohérentes avec les notes obtenues à l'examen. Ainsi, à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, 99 % des candidats réussissent le brevet. Par contre, les épreuves finales du brevet constituent un enjeu pour les 18 % d'élèves qui ont entre 8 et 11/20 au contrôle continu.



Note d'information n°6, mars 2016
 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
<http://www.education.gouv.fr/cid59753/diplome-national-du-brevet-2015-a-partir-de-11-20-de-moyenne-au-contrôle-continu-la-quasi-totalité-des-candidats-reussit-aussi-l-examen.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
 publication nationale



Les métiers de la biologie

Collection Parcours
 Février 2016
 144 pages
 12 € (version papier)
 8 € (version PDF)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Bac pro Systèmes numériques option A Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire, option B Audiovisuels, réseau et équipement domestiques et option C Réseaux informatiques et systèmes communicants

Arrêté du 1^{er} mars 2016 - JO du 15 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/1/MENE1606239A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2019) ; remplace le Bac pro Systèmes électroniques numériques (dernière session d'examen en 2018)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 6 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604265A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité (dernière session d'examen en 2017)

BTS Métiers de la chimie

Arrêté du 8 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/8/MENS1603266A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Chimiste et le BTS Peintures, encres et adhésifs (dernière session d'examen en 2017)

BTS Moteurs à combustion interne

Arrêté du 8 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/8/MENS1603414A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018)

BTS Maintenance des véhicules option A voitures particulières, option B véhicules de transport routier, option C motocycles

Arrêté du 8 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/11/MENS1603265A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Après-vente automobile (dernière session d'examen en 2017)

BTS Pilotage de procédés

Arrêté du 11 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/11/MENS1603374A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Industries-papetières (dernière session d'examen en 2017)

BTS Conception des processus de réalisation de produits, option A : production unitaire, option B : production sérielle

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604004A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Études et réalisation d'outillages de mise en forme de matériaux et le BTS Industrialisation de produits mécaniques (dernière session d'examen en 2017)

BTS Forge

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604060A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Mise en forme des matériaux par forgeage (dernière session d'examen en 2017)



REPÈRES

Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur de 2015 à 2024

Les flux d'entrée dans l'enseignement supérieur seraient légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier, sous l'effet d'une augmentation du nombre de bacheliers dans les séries générales.



À l'horizon 2024, le nombre de bacheliers augmenterait significativement par rapport à 2014, sous l'effet principalement du dynamisme démographique.

Si les tendances en termes d'orientation, de poursuite d'études et de démographie se prolongeaient, l'enseignement supérieur pourrait rassembler plus de 2,81 millions d'étudiants en 2024, soit 335 000 étudiants de plus qu'en 2014.

Note d'information Enseignement supérieur & Recherche n°1, février 2016

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid99313/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2015-a-2024.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale



Les métiers du bâtiment et des travaux publics

Collection Parcours
Mars 2016
168 pages
12 € (version papier)
8 € (version PDF)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

BTS Fonderie

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604105A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018)

BTS Conception des produits industriels

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604248A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018)

BTS Géomètre-topographe et de la modélisation numérique

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604338A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Géomètre-topographe (dernière session d'examen en 2017)

BTS Contrôle industriel et régulation automatique

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604381A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018)

BTS Études et réalisation d'agencement

Arrêté du 16 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/16/MENS1604472A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Agencement de l'environnement architectural (dernière session d'examen en 2017)

Diplômes d'ingénieur

Arrêté du 19 février 2016 - JO du 11 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/19/MENS1526349A/jo/texte>

Liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École supérieure de de design des Landes (ESDL)

Arrêté du 9 mars 2016 - JO du 17 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/9/EINI1602833A/jo/texte>

Approbation des statuts de l'établissement d'enseignement supérieur consulaire
École supérieure de design des Landes

AUTRES

Mise en œuvre du programme des cadet-te-s de la sécurité civile au sein des établissements scolaires

Circulaire n° 2016-017 du 8 décembre 2015 - BOEN n°9 du 3 mars 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99201

Bourses nationales de collège et bourses nationales d'études du second degré de lycée

Décret n° 2016-328 du 16 mars 2016 - JO du 19 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/3/16/2016-328/jo/texte>

Simplification du dispositif des bourses nationales d'études du second degré de lycée et harmonisation avec les bourses nationales d'études de collège

Source : JO, BOEN et BOESR du 23 février au 20 mars 2016

La nouvelle liste des métiers d'art

REPÈRES

Filles et garçons sur le chemin de l'égalité 2016

Les données statistiques recensées dans cette nouvelle édition 2016 montrent que :

- les garçons réussissent toujours moins bien que les filles à l'école. Ils ont plus souvent des difficultés en lecture et poursuivent moins souvent des études longues : 17 % des garçons sortent de formation initiale sans diplôme, contre 12 % des filles.
- Les filles obtiennent plus souvent le baccalauréat et plus souvent avec une mention « bien » ou « très bien », notamment en série S.
- À diplôme équivalent, les filles s'insèrent moins bien dans l'emploi que les garçons.
- Les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique, mais optent moins souvent pour les filières scientifiques : bien qu'en augmentation, la part des filles en terminales scientifiques (S, STI2D et STL) atteint à peine 42 % en 2014. Dans l'enseignement professionnel, les filles sont quasiment absentes des spécialités de la production (14 %).
- Les femmes sont nettement plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur ; elles demeurent très minoritaires parmi les ingénieurs (29 %) et les docteurs en sciences (39 %).

Consulter la nouvelle édition « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité »

<http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>



Prévue par la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, puis fixée par arrêté en date du 24 décembre 2015 et publiée au Journal Officiel le 31 janvier 2016, la nouvelle liste des métiers d'art a fait l'objet d'un travail conjoint entre les services du ministère de la Culture et de la Communication et du Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.

Établie dans le cadre d'un véritable travail de concertation entre tous les acteurs concernés, la nouvelle liste des métiers d'art est plus en phase avec la réalité économique des métiers d'art tout en tenant compte de leurs évolutions.

Nouvelle définition du métier d'art

« Relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. » (cf. article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014)

198 métiers pour 16 domaines

La nouvelle liste compte **198 métiers** et **83 spécialités**, soit **281 activités** recensées au total. Elle s'enrichit donc de 39 métiers et 39 spécialités par rapport à la liste de 2003.

Certains métiers, qui n'étaient plus en adéquation avec la nouvelle définition d'un métier d'art ont été supprimés de la liste. D'autres, aux intitulés trop génériques, ont été requalifiés par des intitulés plus précis.

L'organisation de la liste refondée regroupe les métiers par domaine, 16 au total, dans une logique de filières économiques afin de les relier à leurs univers de marchés.

En savoir +

Liste des métiers d'art 2016

<http://www.institut-metiersdart.org/sites/all/files/imce/liste-des-metiers-d-art-2016.pdf>

Arrêté du 24 décembre 2015 - JO du 31 janvier 2016

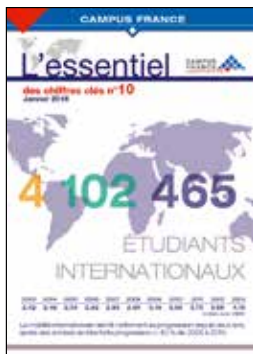
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2B60DE12F7451D3DA005A81A6B711DC7.tpdila18v_3?cidTexte=JORFTEXT000031941949&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031940875

Institut des métiers d'art

<http://www.institut-metiersdart.org/actualites/infos-pro/publication-de-la-nouvelle-liste-des-metiers-d-art>

EUROPE / INTERNATIONAL

Chiffres clés de la mobilité internationale



Campus France a publié les statistiques de la mobilité internationale des étudiants.

Pour l'année 2014-2015, 298 902 étudiants étrangers (mobilité entrante) ont choisi la France pour suivre leurs études, ce qui en fait le 3^e pays d'accueil derrière les États-Unis et le Royaume-Uni.

Selon le pays d'origine des étudiants venant étudier en France, le Maroc est le plus représenté (11,8 %), suivi de la Chine (9,9 %), de l'Algérie (7,1 %), de la Tunisie (3,9 %) et de l'Italie (3,5 %).

Les cinq académies qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers sont respectivement Paris, Versailles, Lyon, Créteil et Toulouse. L'académie de Bordeaux se situe en 11^e position avec 10 740 étudiants étrangers (3,6 %), ce qui représente 9,1 % des effectifs étudiants de l'académie.



REPÈRES

Un tiers des étudiants a suivi un stage en 2013-2014

Cette note présente les principaux résultats de l'enquête sur les stages dans l'enseignement supérieur en fonction du cursus de l'étudiant pour l'année 2013-2014. Tout cursus confondu (IEP, ingénieur, DUT, master, licence et licence professionnelle), 34 % des étudiants enquêtés ont effectué un stage. C'est en licence professionnelle, en école d'ingénieur et en DUT que l'on retrouve une plus grande proportion d'étudiants ayant fait un stage.

Consulter la Note Flash n° 7 - Décembre 2015 : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid30617/notes-flash.html>



Les étudiants en mobilité en France suivent majoritairement leurs études à l'université pour 73,1 % d'entre eux. Tous niveaux confondus (licence, master et doctorat), ils sont inscrits dans les disciplines langues, lettres et sciences humaines (31,82 %), sciences, staps (28,26 %), sciences économiques, AES (20,26 %), droit, sciences politiques (11,89 %), médecine, pharmacie, dentaire (7,78 %).

En 2013-2014, 58 022 étudiants étrangers étaient en mobilité dans les grandes écoles : 27 880 en écoles d'ingénieur et 29 190 en écoles de management. La mobilité entrante dans les grandes écoles connaît une forte croissance entre 2011-2012 et 2013-2014 avec une hausse 20,8 % du nombre d'étudiants étrangers.

En savoir + :

L'essentiel des chiffres clés n°10 - Campus France - Janvier 2016

<http://www.campusfrance.org/fr/actualite/lessentiel-des-chiffres-cl%C3%A9s>

Enquête Mobilité 2015 de la Conférence des grandes écoles (CGE)

<http://www.cge.asso.fr/document/liste/263/mobilite>

À noter : La nouvelle délégation régionale Campus France Bordeaux a été inaugurée le 15 mars dernier dans les locaux de l'Université Bordeaux Montaigne.

MIXITÉ ÉGALITÉ

Nouvel espace Égalité Filles/garçons sur Onisep.fr



À l'occasion du 8 mars - journée internationale des droits des femmes - l'Onisep a mis ligne sur onisep.fr toute une série de ressources pour l'égalité filles/garçons :

En page d'accueil, une nouvelle rubrique «Égalité» fait son apparition. Destinée aux élèves et à leurs parents, elle propose un diaporama «8 femmes, 8 parcours de réussite». Un quiz est également proposé avec des questions qui invitent à mesurer les avancées de l'égalité dans la vie privée et professionnelle («Les garçons sont-ils meilleurs que les filles en

mathématiques ? Qu'est-ce qu'un maëuticien ? Depuis quand le masculin l'emporte-t-il sur le féminin dans la grammaire française ?»).

Dans la rubrique dédiée aux équipes éducatives, un onglet «Égalité» propose :

- un «**kit pédagogique égalité**» avec des textes de référence, un lexique, un calendrier des actions et concours, des données chiffrées sur la répartition filles/garçons dans les filières d'études et les secteurs professionnels.

- **9 séquences pédagogiques** en lien avec le parcours Avenir. «Les filles préfèrent les lettres», «Les femmes sont plus minutieuses», «Il existe des métiers pour les hommes et des métiers pour les femmes»... Partant de ces idées reçues, les séquences traitent du rôle et des activités assignés aux personnes selon leur sexe, de la mixité des métiers, du lien fait entre le genre et le prestige des métiers, de la répartition des femmes et des hommes dans les secteurs du BTP, de la santé, du social, de l'orientation des filles et des garçons...

Il s'agit d'amener les élèves à comprendre les origines des stéréotypes, à modifier leurs représentations pour une meilleure construction de leur parcours de formation et de leur projet professionnel.

Ces séquences pédagogiques sont également accessibles sur Eduscol (rubrique Égalité filles-garçons, fiche d'animation).

Consulter la rubrique Égalité Filles-Garçons :

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Atlas de la formation initiale en France

Edition 2016
CD-ROM
85 €

Plateforme en ligne pour lutter contre l'illettrisme

L'Ancli (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) et le Fpspp (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) avec le soutien de l'agence Erasmus+, lancent une formation digitale gratuite pour lutter contre l'illettrisme. L'objectif de cette plateforme est de sensibiliser aux enjeux de cette problématique, de favoriser le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. On estime que 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit 2 500 000 personnes en métropole.



Intuitive et interactive, la plateforme en ligne propose un accès à deux modules :

- Illettrisme, notions de base s'adresse à tous ceux qui occupent des fonctions d'accueil (agents de mairie, de préfecture, des caisses d'allocations familiales ...) susceptibles de rencontrer des personnes en difficulté avec les savoirs de base. La durée de cette formation est estimée à ¼ d'heure.
- Illettrisme, formation approfondie à destination plus particulièrement des personnes chargées de l'orientation et de l'évolution professionnelle (conseillers en évolution professionnelle des Fongecif, Pôle emploi, Missions locales, ...). La durée est estimée à 1 heure.

Accéder à la plateforme « Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base » :

<http://www.ancli-elearning.com/>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE publication régionale



Après la 2^e générale et technologique
Rentrée 2016
Académie de Bordeaux
32 pages

Ce guide est disponible uniquement en téléchargement sur :
<http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-Apres-la-2de-rentree-2016>



Un CAP pour un métier : après la 3^e SEGPA
Rentrée 2016
Académie de Bordeaux
32 pages

Ce guide est en cours de diffusion dans les établissements scolaires et en téléchargement sur :
<http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-Apres-la-3e-Segpa-rentree-2016>



Après le CAP
Rentrée 2016
Académie de Bordeaux
32 pages

Ce guide est en cours de diffusion dans les établissements scolaires et en téléchargement sur :
<http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-Apres-le-CAP-rentree-2016>



Pour compléter la brochure « Un CAP pour un métier », nous vous proposons le document « Mieux se connaître ».

Cette fiche, grâce à l'accompagnement apporté par le/la professeur-e principal-e ou le/la conseiller-ère d'orientation psychologue, vise à aider les élèves dans leur choix de filière et d'établissement.

<http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guides-d-orientation/Mieux-se-connaître-en-3e-SEGPA-rentree-2016>

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41



Les formations et diplômes du secourisme

Dans la vie quotidienne, un accident peut survenir n'importe où et à n'importe quel moment. Pour réagir rapidement et correctement, mieux vaut apprendre les gestes qui sauvent.

SOMMAIRE

1. Les formations	8
2. Les organismes	9
3. Pour en savoir plus	10

1. LES FORMATIONS

LE PSC 1, FORMATION POUR LE GRAND PUBLIC

La formation PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours.

Elle ne nécessite aucune connaissance particulière et il n'y a pas de limite d'âge pour y participer (à partir de 10 ans, généralement 12-13 ans).

Elle est vivement recommandée pour exercer certaines activités professionnelles comme l'aide à domicile, la petite enfance ou encore l'animation socioculturelle et peut être obligatoire pour accéder à des concours, notamment celui de professeur des écoles.

Elle dure environ 10 heures et son prix, variable d'un organisme à l'autre, se situe entre 40 et 90 €.

Cette formation est essentiellement pratique, tout est fondé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours au cours de mises en situation.

Le programme de 8 modules concerne :

- la protection
- l'alerte
- l'étouffement
- les saignements
- l'inconscience
- l'arrêt cardiaque et la défibrillation
- les malaises
- les autres traumatismes (plaies, brûlures, atteinte des os et des articulations...)

L'évaluation se fait tout au long de la formation. Elle donne lieu à la délivrance du Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile. Ce certificat est valable à vie. Il n'est pas obligatoire de suivre régulièrement une formation continue. Mais c'est quand même recommandé, une fois tous les deux ou trois ans, pour se rafraîchir la mémoire.

LE PSE 1 ET LE PSE 2, FORMATIONS DE PREMIER SECOURS EN ÉQUIPE

La formation PSE 1 (Premiers secours en équipe de niveau 1) permet de devenir secouriste. C'est le premier échelon de formation et de qualification de secouristes bénévoles.

Au cours de cette formation, on apprend notamment à faire face à des victimes s'étouffant, inconscientes, hémorragiques, brûlées ou traumatisées et à mettre en œuvre le matériel d'oxygénothérapie, les défibrillateurs, les colliers cervicaux...

La formation PSE 2 (Premiers secours en équipe de niveau 2) s'inscrit dans la continuité du PSE 1. Elle permet d'obtenir la compétence d'équipier secouriste et a pour but l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe de secours constituée (poste de secours ou dispositif de secours d'urgence).

Le programme de la formation porte sur la consolidation du travail en équipe, la maîtrise du matériel et des différentes techniques de transport, d'immobilisation, de retournement... Il s'agit d'utiliser le matériel de premiers secours adapté à la situation rencontrée et de préserver l'intégrité physique des victimes en attendant le relais.

Chacune de ces formations dure 35 heures environ. Il faut avoir 16 ans minimum pour y participer.

Pour le PSE 1, aucun pré-requis n'est exigé, par contre pour préparer le PSE 2, il faut avoir validé le PSE 1.

L'évaluation se fait tout au long de la formation.

Les titulaires du PSE1 et du PSE2 doivent suivre une formation continue chaque année.



AUTRES FORMATIONS :

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Le CCST (Certificat de sauveteur secouriste du travail) est l'équivalent du PSC 1, mais il est réservé aux entreprises.

Le contenu est identique, mais un module est réservé aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle de l'entreprise d'origine des stagiaires.

La formation a une durée minimale de 12 heures. Tous les 2 ans une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire. Ce recyclage est organisé sur une durée de 7 heures.

Les salariés intéressés par cette formation doivent s'adresser à leur entreprise.

En savoir plus :

www.inrs.fr/services/formation/publics/sauveteur-secouriste.html

LE BREVET DE SURVEILLANT DE BAINNADE (BSB) ET LE BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Le BSB est le diplôme minimum exigé pour la surveillance des baignades des enfants en accueils de loisirs sans hébergement ou en centres de vacances. Le BSB n'est pas un brevet d'état mais une attestation délivrée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) qui garantit un premier niveau de sauvetage.

Le BNSSA est la formation nécessaire à toutes les activités de sauvetage aquatique : surveillance de plages ou piscines, sauvetage en mer. C'est aussi une étape obligatoire pour ceux qui veulent enseigner la natation et passer le BPJEPS Activités aquatiques et de la natation.

En savoir plus

Fiche CIJA 2.483 : Éducateur sportif

2. LES ORGANISMES

Contactez directement les organismes ci-dessous, pour avoir le détail de leurs formations. Ils vous indiqueront également les lieux de formation les plus proches de chez vous.

N'hésitez pas, non plus, à consulter leurs sites qui sont bien renseignés.

DORDOGNE

BERGERAC 24100

Sauvetage Aquatique et Secourisme en Bergeracois - SASB 24

Piscine municipale de Picquecailloux
Tél : 06 09 01 55 85 - 06 28 28 56 75

<http://sasb24.e-monsite.com>

COULOUNIEIX CHAMIERES 24660

Centre départemental de formation Dordogne - Fédération nationale des métiers de la natation et du sport

M. Alain Bevilacqua - impasse de Sarailler
Tél : 06 61 51 72 35

cdf24fnmns@gmail.com

www.fnmns24.wifeo.com

LEMBRAS 24100

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Dordogne

13 chemin des Gironnets

Tél : 06 08 87 32 63

philippjjean-marc@sdis24.fr

MARSAC-SUR-L'ISLE 24430

Croix Rouge Française - Délégation Départementale de la Dordogne

19 rue de la Prairie

Tél : 0 820 25 00 20

www.croix-rouge.fr - www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Catalogue-national-de-formation-au-PSC1

PÉRIGUEUX 24000

Centre De Secours Principal De Périgueux - SDIS 24

2 boulevard Lakanal

Tél : 05 53 45 44 70

Comité Départemental UFOLEP Dordogne

82 avenue Georges Pompidou
BP 80010

24001 Périgueux Cedex

Tél : 05 53 02 44 15

ufolep@laligue24.org

www.ufolep.laligue24.org

Protection civile de la Dordogne ADPC 24

Préfecture de la Dordogne

Courrier : M. Levoux - lot La Tuillère

24160 Excideuil

Tél : 05 53 62 45 51 - 06 88 96 78 56

(M. Jean François Lonzi)

www.adpc24.fr

SARLIAC-SUR-L'ISLE 24420

Union Nationale des Associations de Secouristes Sauveteurs Dordogne / Lot-et-Garonne - UNASS

M. Jean-Pierre Bernardie - chemin des Truffières - lieu-dit Cambes La Barge

Tél : 06 80 75 78 89

Dordogne@secouristes.com

www.unass.fr

GIRONDE

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX 33370

Entente des Nageurs Sauveteurs Aquitains - ENSA

Piscine Cenon La Blancherie - boulevard Feydeau

Tél : 05 56 86 10 35

Union des Sauveteurs Gironde Rive Droite

Piscine Cenon La Blancherie - boulevard Feydeau

Tél : 06 16 11 75 93

usgrd.asso@gmail.com

www.centreformationaquitaine-fnmns.fr

AUDENGE 33980

Croix Blanche - Comité Départemental de Gironde

Domaine de Braou - 7 rue des Demoiselles

Tél : 06 07 90 35 05

marguerite.didier@gmail.com

www.croixblanche.org

Les formations PSC1 se font

principalement à Mérignac - MJC

Mérignac centre - 15 avenue Roland

Dorgelès - Tél : 06 85 93 80 06 (Redouane)

croixblanche33@yahoo.fr

www.croix-blanche.asso.fr



LES ORGANISMES (SUITE)

BÈGLES 33130

Les Sauveteurs Bèglais - Surfboat 33

16 rue Caillibaud
Tél : 06 70 10 02 37 (M. Doimo) -
06 23 56 92 80 (M. Philippeau)
sauveteurbeglais@gmail.com
www.surfboat33.fr

BORDEAUX 33000

Croix-Rouge Française - Délégation Départementale de Gironde

130, cours Alsace Lorraine
Tél : 05 56 79 76 96
dd33@croix-rouge.fr
<http://33.croix-rouge.fr>
http://33.croix-rouge.fr/liste_formation.php3
À Bordeaux, s'adresser à la
Délégation locale
50 rue Ferrère
Tél : 05 56 52 34 85 (de 8h30 à 12h30)

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

56 cours du Maréchal Juin - Entrée 3 -
N°37
33081 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 81 68
udsp33@gmail.com
www.udsp33.fr

BORDEAUX 33200

Protection Civile de la Gironde ADPC 33

14 rue Sainte Elisabeth
Tél : 05 56 51 48 88 - 06 79 83 93 08
gironde@protection-civile.org
www.protectioncivile33.fr - www.protection-civile.org

Union Nationale des Associations de Secouristes Sauveteurs Gironde - UNASS -

30 rue Virginia
Tél : 05 56 42 03 83
Gironde@secouristes.com
www.unass.fr

Bordeaux Maritime Sauvetage Secourisme - BM2S

27 rue Charlevoix de Villers
Tél : 06 12 75 41 10
bdx2s@hotmail.fr
www.bm2s.fr

FLOIRAC 33270

Association pour la Promotion de la Natation et l'Enseignement du Sauvetage - APNES

55 rue des Vignes
Tél : 06 12 76 85 50 (M. Fourcade)
apnes.sauvetage@outlook.fr
www.apnes.fr

LACANAU 33680

Sauvetage Côtier Lacanau

Mairie annexe - villa Plaisance
Rue Jacquemin Perpère
Accueil : Maison de la glisse - boulevard de la plage
Tél : 06 68 92 64 96 - 06 83 37 70 28
sauvetagecotier.lacanau@orange.fr
www.sauvetagecotier-lacanau.fr

LE BOUSCAT 33110

Association des Premiers Secours de la Gironde - UDPS 33

14 rue Blanchard
Tél : 05 56 08 52 22
udps.33@wanadoo.fr
www.udps33.fr

LE BOUSCAT 33110

US Le Bouscat Sauvetage

88 rue des Ecus
Tél : 06 98 99 47 48 (M. Patrick Roscop)

LEGE CAP FERRET 33950

Comité Français de Secourisme de la Gironde - CFS33

BP 18 - Le Bourg
Tél : 06 62 72 37 44
cfs33@live.fr
www.cfs33.fr

MARTILLAC 33650

Association Rescue Life Saving Formation

45 avenue du site de Montesquieu
Tél : 06 11 37 42 47
rlsformation@gmail.com

VILLENAVE D'ORNON 33140

ALASCA V.O. Aquatique

Piscine olympique - Route de Léognan
Tél : 06 23 46 00 35
alasca-formation@outlook.fr

LANDES

ARSAGUE 40330

Union Départementale des Premiers Secours des Landes - UDPS 40

137 chemin de Puts
Tél : 06 71 21 57 55 (Jérôme Thesmier, président)
anps40@live.fr
<http://premierssecours40.e-monsite.com>

BISCAROSSE 40600

Biscarosse Olympique Sauvetage et Secourisme - BOSS

BP 7 - 40 601 Biscarosse Cedex
Tél : 06 60 58 81 18
bisca.oss@gmail.com
www.biscaboss.com

CAPBRETON 40130

Capbreton Sauvetage Côtier - CEFSSA 40

Pôle glisse - impasse de la Savane
Tél : 06 71 32 58 50
sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com
www.cefssa40.com

LIT-ET-MIXE 40170

Lit-et-Mixe Sauvetage Côtier

Lotissement n° 12 La Sablière
Tél : 06 65 72 93 43
litetmixesauvetagecotier@gmail.com
www.litetmixesauvetagecotier.over-blog.com

MESSANGES 40660

Waiteuteu Messanges Sauvetage Côtier

Mairie
Tél : 06 82 81 86 26 - 06 89 41 09 01 (président) - 06 64 03 82 03 (secrétaire)
waiteuteumsc@hotmail.fr
http://waiteuteu.wix.com/sauvetage-messanges?fb_ref=Default

MIMIZAN 40200

Mimizan Sauvetage et Secourisme

9 rue du Maine - Lotissement Plein Soleil
Tél : 06 38 76 35 70
mimizansauvetage@gmail.com
www.mimizansauvetage.com



LES ORGANISMES (SUITE)

MONT-DE-MARSAN 40000

Croix Rouge Française - Délégation Départementale des Landes

243 chemin de l'Évasion
Tél : 05 58 51 98 80
www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Catalogue-national-de-formation-au-PSC1

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Landes - UDSP 40

Rond-point de Saint Avit - BP 42
40001 Mont de Marsan Cedex
Tél : 05 58 85 28 64
sapeurspompiers.ud40@wanadoo.fr
www.pompiers40.org

SAINT-PIERRE-DU-MONT 40280

Dauphins de Saint-Pierre-du-Mont Sauvetage et Secourisme - DSPM

Foyer des Dauphins - bassin couvert - rue de la Provence
Tél : 05 58 75 76 20
contact@lesdauphins40.org
www.lesdauphins40.org

SARRON 40800

Protection Civile des Landes ADPC 40

28 route nationale 134
Tél : 06 78 16 83 79 (Francis Ledoux)
landes@protection-civile.org
www.landes-protection-civile.org
www.landes-protection-civile.org/form1.html
www.protection-civile.org

SEIGNOSSE 40510

Sud Ouest Secourisme Seignosse

143 impasse des Osmondes
Tél : 06 61 75 88 18 (Stéphane Gueroue)
sudouestsecourisme@gmail.com
www.sudouestsecourisme.com

SORE 40430

Sauvetage Secourisme Haute Lande - SSSL

559 Matha
Tél : 05 58 07 61 69
michel.pouey645@orange.fr

SOUSTONS 40140

Comité Régional Aquitain de Surf

1 Avenue Fray
Tél : 05 58 49 31 37
info@surfingaquitaine.com
www.surfingaquitaine.com

LOT-ET-GARONNE

AGEN 47000

Croix Rouge Française - Délégation Départementale du Lot-et-Garonne

148 place Lamennais
Tél : 05 53 66 12 94 (matin)
dd47@croix.rouge.fr
www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Catalogue-national-de-formation-au-PSC1

BOE 47550

Protection Civile du Lot-et-Garonne - ADPC 47

22 avenue de Bigorre
Tél : 05 53 87 59 24
adpc47@orange.fr
www.protection-civile.org

FOULAYRONNES 47510

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne

8 Rue Marcel Pagnol
Tél : 05 53 48 95 61
udsp47@gmail.com

SAUVETERRE SAINT DENIS 47220

Action Secours 47

Lieu-dit « Purée »
Tél : 06 16 94 15 81
actionsecours47@gmail.com
www.actionsecours47.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ANGLLET 64600

Les Guides de Bain Angloys

Maison pour tous - rue Albert Le Barillier
Tél : 06 26 88 82 15
lemike2@free.fr
www.guidesdebainangloys.fr

ARZACQ ARRAZIGUET 64106

Secouristes Bearnais

3 chemin du Centre d'accueil
Tél : 07 81 04 43 08 (M. Quentin Gros)
secouristesbearnais@gmail.com

BIARRITZ 64200

Biarritz Sauvetage Côtier

Plage du Port Vieux
Tél : 06 10 33 82 56 - 06 20 78 01 59
biarritz.sauvetage.cotier@gmail.com
formation.bsc@gmail.com
www.biarritz-sauvetage-cotier.net

BIARRITZ 64200

Protection Civile des Pyrénées-Atlantiques Section Pays Basque - ADPC 64

Villa Air et Soleil - parc Aguilera
Tél : 05 59 42 05 30
contact-paysbasque@adpc64.org ou
formation-bayonne@adpc64.org
www.adpc64.org

BILLÈRE 64140

Union Nationale des Associations de Secouristes Sauveteurs Landes / Pyrénées-Atlantiques - UNASS

14 rue des Mimosas
Tél : 06 87 09 89 09 (M. Patrick Serre)
pyreneesatlantiques@unass.fr -
patrick.serre@yahoo.fr
www.unass.fr

ÇARO 64220

Union Départementale d'Intervention de l'Ordre de Malte - UDIOM 64

M. Laurent Dalet - Astabidea
Tél : 06 82 49 86 26
udiom64@ordredemaltefrance.org
www.ordredemaltefrance.org

CAMBO-LES-BAINS 64250

Association des Moniteurs de Secourisme

Centre d'incendie et de secours
Avenue d'Espagne
Tél : 06 80 54 28 58

GELOS 64110

Croix Blanche - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

20 avenue de la République
Tél : 05 59 06 06 24 - 06 52 58 09 09 (Mme Costes)
info@croix-blanche64.org
www.croix-blanche64.org - www.croixblanche.org

HENDAYE 64700

Les Corsaires Hendaye Sauvetage Côtier

Centre nautique - Baie de Txingudi
Tél : 06 84 31 76 68
(Thomas Lampre, responsable secourisme)
hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr
<http://hendaye-sauvetage-cotier.fr>

LES ORGANISMES (SUITE)

JURANÇON 64110

Protection Civile des Pyrénées-Atlantiques Section Bearn - ADPC 64
ZAC du Vert Galant
Tél : 05 59 84 22 80
contact-bearn@adpc64.org ou
formation-pau@adpc64.org
www.adpc64.org

PAU 64000

Association Sportive des Nageurs Sauveteurs Palois - Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
Melle Anna Courde - résidence Fuschias
Bât JP Toulet - 100 avenue du Loup
Tél : 06 11 53 29 69 (M. Philippe Delmas)
asnsp64@gmail.com

PAU 64000

Croix Rouge Française - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques
55 avenue du Loup
Tél : 05 59 27 74 30
dd64@croix-rouge.fr
<http://64.croix-rouge.fr>
http://64.croix-rouge.fr/liste_formation.php3

PAU 64000

UFOLEP 64
Résidence Boyrie - 17 rue de Boyrie
Tél : 05 59 32 00 66
ufolep64@ufolep-aquitaine.org
www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques

PAU 64000

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Pyrénées-Atlantiques
33 avenue du Maréchal Leclerc -
BP 1622 - 64016 Pau Cedex
Tél : 0820 12 64 64 dire « union
départementale »
udsp64@sdis64.fr
<http://udsp64.fr>

SAINT-JEAN-DE-LUZ 64500

Belharra Watermen Club
8 rue Hego Alde
Tél : 06 72 95 88 09 (Julien Pere)
info@belharrawatermenclub.net
www.belharrawatermenclub.net

SERRES CASTET 64121

Comité Français de Secourisme des Pyrénées-Atlantiques - CFS64
983 rue de la vallée d'Ossau
Tél : 05 59 27 55 67
contact@cfs64.org
www.cfs64.org

USTARITZ 64480

Union Départementale des Premiers Secours des Pyrénées-Atlantiques - UDPS 64
Centre de secours - rue Alzabea
Tél : 06 79 23 96 87

3. POUR EN SAVOIR PLUS

À consulter :

Fiche Actuel CIDJ 5.412 : les formations et diplômes du secourisme

Sur internet :

www.secourisme-pratique.com
www.secourisme.info
www.anps.fr : Association Nationale des Premiers Secours
www.ffss.fr : Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
www.unass.fr : Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs
www.protection-civile.org : Protection Civile
www.croix-rouge.fr : Croix Rouge Française
www.croixblanche.org : Fédération Française des Secouristes Croix Blanche
www.pompiers.fr : Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers
www.snsn.org : Société Nationale de Sauvetage en Mer



Centre d'Information Europe Direct Aquitaine - CIJA

125 cours Alsace-Lorraine - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 56 00 40 - europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net
www.facebook.com/cija.europedirectaquitaine/

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr